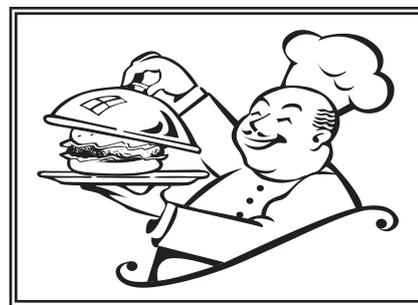


Service des Repas à Domicile



Informations pratiques et conditions

(Document à conserver par le client)

1. Ce service s'adresse aux habitants de la commune repris dans une des deux catégories ci-après :
 - a) Personnes/ménages dont les revenus mensuels cumulés ne dépassent pas 1.664,64 € pour les isolés et 2.080,80 € pour les ménages. Ces montants sont à majorer de 150,00 €/mois par personne à charge. Ils sont susceptibles d'être indexés chaque année au 1^{er} juillet, selon l'évolution de l'index applicable aux salaires et traitements de la fonction publique ainsi qu'aux allocations sociales.
 - b) Personnes se trouvant en situation de besoin au niveau de leur aptitude (besoin de type médical, physique, psychologique, invalidité temporaire ou définitive liée par exemples à un accident, une maladie, un accouchement, des troubles psychologiques, au vieillissement, ...). Si vous vous trouvez dans la catégorie « b », il y a lieu de joindre un certificat médical attestant votre état de besoin à votre formulaire d'inscription.
A défaut de certificat médical, merci de bien vouloir prendre contact avec la Maison de Retraite et de Soins Libert (secrétariat : 084/24.47.70), dans le but de poursuivre l'instruction de votre demande via enquête sociale par un Travailleur social.
2. Les repas sont préparés dans les cuisines de la Maison de Retraite Libert et sont distribués à domicile, tous les jours entre 11 heures et 13 heures, sauf le dimanche et les jours fériés, jours pour lesquels une possibilité de commander un repas supplémentaire la veille vous est offerte.
3. Pour le choix des menus, un feuillet en double exemplaire reprenant les menus de la semaine suivante vous sera distribué. Vous en remettrez un au livreur, dès la prochaine livraison, en y ayant clairement indiqué vos choix, (voir explications sur le feuillet lui-même). Les repas sont préparés et livrés sur base de ce document.
4. Le prix du repas est fonction des revenus et est établi sur base d'une déclaration sur l'honneur remise lors de la première livraison. Celle-ci sera rentrée au livreur dans les plus brefs délais. Aussi longtemps qu'elle ne sera pas rentrée, correcte et complète, le prix maximum sera appliqué.

(suite au verso)

Le prix du repas est susceptible d'être indexé chaque année au 1^{er} juillet, selon l'index visé au point 1.

Pour les isolés

<u>Prix</u>	<u>Revenus mensuels</u>
4,44 €	Inférieurs à 981,25 €
6,07 €	Entre 981,25 et 1.226,59 €
7,71 €	Supérieurs à 1.226,59 €

Pour les ménages et les cohabitants

<u>Prix</u>	<u>Revenus mensuels</u>
4,44 €	Inférieurs à 1.308,35 €
6,07 €	Entre 1.308,35 et 1.635,42 €
7,71 €	Supérieurs à 1.635,42 €

Une remise de 0,60 € par repas est accordée aux personnes qui ne désirent pas de potage.

5. En fonction des besoins, des désirs, ou des régimes, différentes possibilités existent : repas sans sel, sans sauce, sans crudités, pour personne diabétique, sans porc, viandes hachées ou moulues, remplacement du poisson par de la viande, remplacement des frites ou croquettes par des pommes de terre.

Afin de bénéficier d'une de ces exceptions, il suffit d'en exprimer la demande au livreur.

6. Les plateaux et bols à potage seront restitués au Transporteur, lavés, le lendemain de chaque livraison.
Tout plateau ou bol qui ne serait pas restitué devra être facturé.



Votre contact :

Maison de Retraite Libert (secrétariat)

084/24.47.70

du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h